



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales
Pôle modernisation et moyens**

Kamel MOUSSAOUI

Rouen, le 19 avril 2021

Mission coordination générale,
stratégie immobilière et pilotage
budgétaire

**Arrêté N° SGAR / 21-050 relatif à la composition de la
Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Portes de Normandie**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime
Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code de commerce, et notamment ses articles L.713-11 à L.713-13, R.711-47 et R.713-66 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret du 1^{er} avril 2019 portant nomination du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime, Monsieur Pierre-André DURAND ;
- Vu le décret n° 2015-1641 du 11 décembre 2015 portant création de la Chambre de Commerce et d'Industrie Portes Normandie ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2015 portant création au sein de la circonscription, de la chambre de commerce et d'industrie territoriale Portes de Normandie de la délégation territoriale de l'Orne ;
- Vu la délibération de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Portes de Normandie prise en assemblée générale le 16 février 2021 proposant le nombre et la répartition de ses sièges entre catégories professionnelles et la répartition des sièges de sa délégation ;
- Vu l'étude de pondération transmise le 30 mars 2021 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Normandie ;

ARRÊTE

Article 1 – le nombre de membres de la chambre de commerce et d'industrie territoriale Portes de Normandie à élire lors du scrutin 2021 est fixé à **40**.

Article 2 – la répartition des sièges de la CCIT Portes de Normandie ainsi que la délégation de l'Orne à pourvoir entre les catégories professionnelles est établie conformément au tableau ci-dessous :

| | Commerce | Industrie | Services | Total |
|------------------------|----------|-----------|----------|-----------|
| CCIT | 10 | 16 | 14 | 40 |
| Eure | 8 | 12 | 12 | 32 |
| Délégation Orne | 2 | 4 | 2 | 8 |

Article 3– l'arrêté préfectoral du 19 avril 2016 relatif à la composition de la chambre de commerce et d'industrie territoriale Portes de Normandie est abrogé à compter de l'installation des membres élus à l'issue du scrutin de 2021.

Article 4 – Le Secrétaire général pour les affaires régionales et le président de la chambre de commerce et d'industrie territoriale Portes de Normandie sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Normandie dont ampliation sera adressée :

Le Préfet,



Pierre-André DURAND

copies à

- au préfet de département de l'Eure*
- au président de la CCIT*
- à la DGE*
- à CCI FRANCE*